

Un dossier complet consacré à l'influenza aviaire détaille tout l'accompagnement proposé aux agriculteurs concernés : Conseils pratiques pour le dépôt des demandes d'indemnisation, de subvention, détail des mesures liées à la biosécurité, les formations dispensées par la Chambre d'Agriculture et le CFPPA Valentées de Mirande et le démarrage du vide sanitaire, des éleveurs témoignent de leur projet.

Dossier de prise en charge des pertes de revenus induites par les mesures de dépeuplement et de vide sanitaire, à destination des éleveurs de palmipèdes en zone de restriction - Demande d'une avance (formulaire CERFA n°15516*01)

Conseils pratiques pour la complétude du formulaire

- La date de remise ultime du dossier Cerfa est le 29 avril 2016.
 - L'avance d'indemnisation est calculée sur la base de marges brutes forfaitaires par catégories d'animaux (cf page 2 du formulaire).
 - **Important** : Les forfaits peuvent être cumulés pour un même animal, dans le cas de cessions internes (consultez les exemples ci-après). Les barèmes sont en cours de validation par l'administration et ne sont pas publiés à ce jour.
 - **Ne pas rayer ou raturer les tableaux en page 2 du formulaire**
 - Renvoyer vers une annexe à établir en complément du dossier qui explique votre situation : par exemple pour une production de canards à rôti en circuit court, j'écris au niveau de la ligne 4C : « voir annexe »

CAS GENERAL
 Le volume de référence par défaut est celui de 2015. La plupart des organisations de production peuvent produire un document sur le format de la page 2 du formulaire qui atteste l'adhésion du producteur, le nombre d'animaux commercialisés ou cédés en interne par catégorie de production.

CAS PARTICULIERS
 - Si le volume 2015 n'est pas représentatif : Il faut justifier avec une annexe : par exemple avec le plan d'entreprise pour les JA installés récemment, éléments comptables argumentés pour 2014, ...
 - Si le volume 2016 est plus représentatif de votre situation : Il faut établir 2 pages de déclarations des données individuelles (pa-

ge 2 du formulaire) : une page avec les volumes 2015 et une page avec les volumes 2016.
 Pour justifier une augmentation de volumes, il est conseillé de fournir les factures d'achats de nouveaux logements de gavage pour justifier la capacité de production et d'annexer les plannings de production certifiés par les repreneurs ou des plannings d'achats d'animaux également certifiés.

POUR LE CIRCUIT COURT
 Les producteurs disposant d'un étalement d'abattage et/ou de transformation et/ou d'entreposage de denrées animales ou d'origine animale doivent joindre au formulaire Cerfa le document « Déclaration et identification » avec le récépissé de déclaration produit par la DDCSPP. Cochez la case « Actualisation » en haut de la première page.

Le formulaire est disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers.
Contact : DDCSPP : ddcsp@gers.gouv.fr - Tél. 05 62 58 12 00

Conseils pratiques :
 * Veiller à ce qu'aucun document joint au formulaire ne soit daté au delà du 29 avril 2016.
 * Pour les GAEC, veillez à ce que tous les associés signent le dossier.
 * Pour les attestations, le tampon de l'entreprise ne doit pas couvrir le paraphe du signataire.
 * Garder une copie du dossier remis en DDT, il pourra être utile auprès des partenaires financiers (banques, assureurs, etc...) ou en cas de difficultés d'instruction.

Exemples de déclaration de volumes de référence

Vous êtes gaveur spécialisé

Vous avez **vendu** en 2015 (ou année de référence) 19 612 canards gras, dans le formulaire, vous notez :

Catégories d'animaux produits	Nombre d'animaux vendus ou cédés en interne à chaque stade de production dans l'année de référence	période à prendre en compte pour le calcul de l'avance (à ne compléter que si la période est inférieure à 16 semaines)
7 Filière longue (2) Canards gavés IGP	19612	

Vous êtes éleveur spécialisé

Vous avez **vendu** en 2015 (ou année de référence) 32 612 canards PAG (Mise en place : 33 500 canetons - fin démarrage : 32 941 animaux perte 1,6 % sur cette phase). Dans le formulaire, vous notez :

Catégories d'animaux produits	Nombre d'animaux vendus ou cédés en interne à chaque stade de production dans l'année de référence	période à prendre en compte pour le calcul de l'avance (à ne compléter que si la période est inférieure à 16 semaines)
1 Canards démarrés IGP	32941	
4 Canards prêts à gaver IGP	32612	

Vous êtes éleveur-gaveur avec vente de prêt à gaver (PAG)

Vous avez en 2015 (ou année de référence) vendu 4 466 canards gras et 5 779 canards PAG. Canetons mis en place : 10 500 - Animaux en fin de démarrage cessions internes: 10 395 (1 % de perte) - Animaux fin élevage 10 291 (1 % de perte) dont 5 779 vendus en PAG et 4 512 cédés à l'atelier de gavage - Animaux fin de gavage 4 466 (1 % de perte), dans le formulaire, vous notez :

Catégories d'animaux produits	Nombre d'animaux vendus ou cédés en interne à chaque stade de production dans l'année de référence	Période à prendre en compte pour le calcul de l'avance (à ne compléter que si la période est inférieure à 16 semaines)
2 Canards démarrés Label Rouge	10 395	
5 Canards prêts à gaver Label Rouge	10 291	
8 Canards gavés Label Rouge	4 466	

Vous êtes éleveur-gaveur

Vous avez **vendu** en 2015 (ou année de référence) 16 523 canards gras label rouge (Mise en place : 16 890 canetons - fin démarrage : 16 772 - fin élevage : cessions interne 16 688 - fin gavage : 16 523), dans le formulaire, vous notez :

Catégories d'animaux produits	Nombre d'animaux vendus ou cédés en interne à chaque stade de production dans l'année de référence	période à prendre en compte pour le calcul de l'avance (à ne compléter que si la période est inférieure à 16 semaines)
2 Canards démarrés Label Rouge	16772	
5 Canards prêts à gaver Label Rouge	16688	
8 Canards gavés Label Rouge	16523	

Vous êtes éleveur gaveur-transformateur

Vous avez **vendu** en 2015 (ou année de référence) 250 canards en entier, 500 canards en découpés et 2 000 canards en transformés. Canetons mis en place : 2 805 - Animaux fin élevage 2 777 (1 % de perte) cédés à l'atelier de gavage. Animaux fin de gavage 2 750 (1 % de perte) cédés à l'atelier d'abattage - Animaux abattus, entiers 2 750 dont 250 vendus en carcasse - Animaux découpés 25 00 dont 500 vendus découpés - Animaux transformés 2000.

Catégories d'animaux produits	Nombre d'animaux vendus ou cédés en interne à chaque stade de production dans l'année de référence	Période à prendre en compte pour le calcul de l'avance (à ne compléter que si la période est inférieure à 16 semaines)
1C Canards démarrés	2805	
2C Canards prêts à gaver	2777	
3C Canards gavés	2750	
4C Canards entiers	2750	
5C Canards découpés	2500	
6C Canards transformés	2000	

NB : Si vous ne gavez pas l'été et que vous estimez que la période de non production en prendre en compte est de 8 semaines au lieu de 16 semaines, vous inscrivez 8 dans la colonne de droite en face de chaque nombre d'animaux.

Des subventions accompagnent les investissements dans les ateliers avicoles

La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention pour le sécuriser et optimiser le montant de subvention.

• Pour les petits investissements spécifiques d'élevage

Montant compris entre 1 500 et 13 000 €. Taux d'aide 30 %.

• Pour les investissements relatifs :
 - à la construction, l'extension, la rénovation de bâtiments d'élevage liés à la mise aux normes de la gestion effluents.

Mesure 411 du PDRR - Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEAE) - aux mesures de biosécurité. Montant compris entre 3 000 et 200 000 €. Taux d'aide 40 %.

Renseignez vous avant toute démarche.

Renseignements : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Elevage-Aviculture, tél. 05.62.61.77.40.

Que dois-je faire dans les semaines à venir au début du vide sanitaire ?

Les derniers palmipèdes vont sortir des élevages au plus tard le 18 avril et des salles de gavage au plus tard le 2 mai prochain. Dès la sortie des animaux, pour que le vide sanitaire soit le plus efficace possible, des mesures de nettoyage et désinfection de tous les sites doivent être mises en place. Pendant le vide sanitaire, les services de l'Etat réaliseront des inspections auprès de 10 à 20 % des exploitations de palmipèdes pour vérifier l'application effective des mesures de dépeuplement en zone réglementée ainsi que les opérations de nettoyage et désinfection afférentes.

Je gère mes effluents

Epandre les lisiers, fumiers et fientes sèches : épandage sans aérosol et enfouis immédiatement
 Ou
 Stocker au champs, loin de toutes les zones d'élevage (y compris des zones d'élevage des voisins).

Ma fosse à lisier et ma fumière sont vides dès la première semaine de mai

Je désencombre mon site d'élevage

Evacuer des cadavres et des autres déchets.
 Evacuer du site d'élevage tous les éléments non nécessaires à l'activité et non désinfectables.

Mon congélateur d'équarrissage est vide dès la première semaine de mai

J'effectue un nettoyage et désinfection complets du site d'élevage

- Identifier tous mes équipements à nettoyer et désinfecter : bâtiments, parcours, matériels d'alimentation et d'abreuvement, véhicules de transport, tracteurs, pailleuse, chemins d'accès,...
- Réaliser un nettoyage et une désinfection avec des produits détergents et désinfectants homologués (détrempe, application du détergent, rinçage, application du désinfectant)
- Chauler les abords et les parcours.

=> A l'issue de ces opérations, je ferme mon site d'élevage à toutes personnes extérieures jusqu'à la reprise de l'activité.

Les étapes clés d'un nettoyage et d'une désinfection réussis

Cinq étapes indispensables pour réaliser un nettoyage et une désinfection efficaces dans les bâtiments et abris.

1. Le nettoyage à sec

- Désinsectiser dans l'heure qui suit le départ des animaux
- Enlever les équipements mobiles
- Enlever l'aliment non consommé
- Gratter le trottoir et le balayer
- Souffler les structures (plafonds, murs, lanterneau)



2. Le pré-trempe

- Arroser toutes les surfaces
- Laisser tremper au minimum 1h
- Matériel utilisé: tuyau, matériel de jardin, ...
- Les surfaces: trottoirs, quais, ouvrants extérieurs, casquettes de toit, lanterneaux, ...



3. La détergence

- Pour réduire le niveau de matières organiques
- Et réduire le niveau de contamination
- Eliminer les biofilms
- Gagner du temps
- Economiser de l'eau (20%)

=> Permettre au désinfectant d'être efficace



4. Le nettoyage

- Un détergent homologué
- Avec suffisamment d'eau : 0.3 L d'eau/m² de surface déployée à nettoyer
- Attention : la surface à nettoyer ne correspond pas à la surface au sol du bâtiment (mur & plafonds)
- Appliquer avec un débit suffisant : plus important d'avoir du débit que de la pression
- Sur toutes les surfaces avec des lances adaptées

=> Rincer après avoir laissé agir



Nettoyage des circuits d'eau

1. Nettoyage avec une base forte pour éliminer le biofilm bactérien. Temps d'action 1 heure.
2. Vidange du circuit et rinçage
3. Nettoyage avec un acide fort pour éliminer le tartre. Temps d'action 1 heure.
4. Vidange du circuit et rinçage
5. Rinçage du circuit avec une solution désinfectante pour éliminer les germes présents.
6. Renouveler le rinçage avant l'arrivée des animaux.

Je me protège avant d'utiliser les produits de nettoyage ou de désinfection : gants, lunettes, masques et combinaison sont de rigueur.

Les formations biosécurité

L'arrêté du 8 février 2016 prévoit dans son article 9 que tout « propriétaire de volailles ainsi que le personnel permanent suivent une formation relative à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène en exploitation ».

Ainsi, les chefs d'exploitations, détenteurs de volailles maigres, de palmipèdes gras, ou de gibier, ainsi que leurs salariés ont l'obligation de suivre une formation sur la biosécurité.

La Chambre d'Agriculture du Gers en partenariat avec le CFP-PA Valentées de Mirande a décidé de proposer des formations d'un minimum de 2 jours pour permettre aux exploitants et à leurs salariés de rédiger dans le cadre de la formation leur plan de biosécurité.

l'année 2016. Nous offrons la possibilité aux chefs d'exploitation de venir accompagnés de leurs salariés, ou bien de s'inscrire sur des dates différentes.

Les organismes de production proposent actuellement ces formations à leurs ressortissants. Les formations proposées par la Chambre d'Agriculture du Gers et le CFP-PA Valentées s'adressent plutôt aux agriculteurs en vente directe.

Détenteurs de palmipèdes gras, vous pouvez choisir parmi l'offre de formation suivante, en fonction de vos attentes :

Dans un premier temps, la priorité sera donnée aux exploitants produisant des palmipèdes gras pour suivre ces formations pendant la période de vide sanitaire. Les autres productions devront suivre ces formations dans un second temps, mais avant la fin de



(Photographie Jean-Bernard Laffitte)

• Mettre en place et savoir gérer un plan de biosécurité en mesurant les impacts de la crise aviaire sur son exploitation : 2,5 jours + 0,5 en exploitation

Objectifs de formation :
Connaître et maîtriser les enjeux de la biosécurité en élevage avicole

Mesurer les impacts de la crise aviaire pour l'exploitation et clarifier la stratégie de l'entreprise au regard du contexte

Contenu détaillé :
- comprendre les risques liés à la propagation du virus influenza aviaire
- repérer les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles et à l'aide d'un auto-diagnostic et d'échanges de pratiques entre

participants
- concevoir et gérer un plan de biosécurité à l'aide des documents types proposés
- mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène et l'enregistrement des pratiques.
- être capable d'identifier les conséquences économiques des modifications de fonctionnement sur les exploitations
- mise en situation chez chaque producteur pour l'accompagnement dans l'appropriation puis l'adaptation de son plan d'actions.

Public visé : les éleveurs ou

éleveurs-gaveurs ayant des fonctionnements complexes en terme de rotation des bâtiments ou des parcours, de mixité de production (volailles maigres et palmipèdes)... ou ayant des interrogations sur les répercussions économiques des modifications apportées.

Durée : 21 heures dont 17 h 30 en salle (2,5 jours) et 4 heures de mise en situation individuelle chez le producteur.

Intervenants : Conseillers spécialisés en aviculture et biosécurité de la Chambre d'Agriculture du Gers.

LIEU	ORGANISME FORMATION	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	Public
AUCH	Chambre d'Agriculture du Gers	17/05/16	24/05/16	31/05/16	Eleveur/Gaveur
AUCH		20/05/16	27/05/16	3/06/16	Eleveur/Gaveur
AUCH		7/06/16	14/06/16	21/06/16	Eleveur/Gaveur

Pour vous inscrire, connaître les conditions générales et récupérer le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle, se reporter page 16 du Journal, au catalogue de formation ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation-Formation-Métiers / Formation.

Chefs d'exploitation, entrepreneurs, conjoints collaborateurs : si vous n'êtes pas à jour de vos cotisations VIVEA, le stage peut vous être facturé. Vous devez régulariser votre situation avant la formation en vous adressant à la MSA pour payer la part VIVEA dans votre appel de cotisation.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Aviculture, Tél. 05.62.61.77.40.



« Nous ne voulons pas revivre une telle crise »

Rencontre avec trois producteurs qui expliquent comment ils travaillent désormais et les efforts, en terme de formation notamment, qu'ils sont prêts à effectuer pour gérer l'éradication de l'influenza aviaire.

Laurent Fabe à Labarrère

Volonté Paysanne du Gers : Quel type de production développez-vous sur votre exploitation ?

Laurent Fabe : Je travaille en circuit court et j'éleve un peu plus de 3000 canards par an ainsi que 150 oies. Je suis éleveur-gaveur-transformeur. Nous effectuons de la vente directe à la propriété mais aussi de la vente sur les marchés et par correspondance.

VPG : Qu'allez-vous faire pendant le vide sanitaire qui vous est imposé ?

LF : En ce qui me concerne j'ai pu travailler à peu près « normalement » car j'ai été livré juste avant l'embargo. J'abattrai donc juste avant le 2 mai. Pendant cette période, nous avons modifié nos ventes en privilégiant la conserve sur le frais. Nous avons donc augmenté notre stock, mais la conséquence est une baisse de la trésorerie. Pendant l'arrêt à proprement parlé, je vais effectuer une formation avec la Chambre d'Agriculture. Le but est de s'adapter aux exigences de la biosécurité.

Nous avons déjà commencé quelques opérations en vidant les fosses, en nettoyant les cheminées, mais j'ai besoin d'apprendre ce qu'il convient vraiment de faire ou de ne pas faire. Nous avons besoin de trouver des solutions efficaces et pas trop onéreuses, pour mieux travailler. J'ai deux employés, l'un d'eux va m'accompagner en formation.

VPG : Qu'elles sont vos préoccupations en vue de la reprise de la production ?

LF : D'abord finir l'année 2016 correctement. Nous n'avons pas le droit de nous loucher sur les fêtes de fin d'année, sinon nous serons très mal. Ensuite, nous devons réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement, trouver une cohérence dans nos process. Mais nous ne pouvons pas diminuer notre activité sous peine de ne pas répondre à notre clientèle qui pourtant mangera toujours du canard... Il faut donc faire face à la demande de ces clients qui nous font toujours confiance.

J'espère que les médecins, les techniciens, qui nous ont demandés de couper la chaîne de production et préconisé des mesures de biosécurité, seront efficaces dans leur accompagnement et leur conseil. Nous sommes tous conscients qu'il faut que ces mesures deviennent un réflexe.

VPG : Un mot sur la solidarité de tous pour éradiquer le virus...

LF : On se pose beaucoup de question, notamment par rapport à celui qui élève quelques poules. En tant que professionnel, nous avons fait, aussi le confinement de nos dix poulets... On se doit de montrer l'exemple. Il faut être responsable. Mais des interrogations subsistent : par exemple, je ne sais pas ce que je dois faire avec les animaux sauvages autour de ma propriété.

Nicolas Thus à Miranne

Volonté Paysanne du Gers : Quel type de production développez-vous sur votre exploitation ?

Nicolas Thus : Je travaille en circuit long avec le groupement les Délices d'Auzan. Mes volumes annuels représentent 70 000 canards prêts à gaver et 38 000 canards gras. Nous sommes deux exploitants et avons à nos côtés deux salariés.

VPG : Qu'allez-vous faire pendant le vide sanitaire qui vous est imposé ?

NT : Tout d'abord, nous allons effectuer un nettoyage approfondi. Notamment une désinfection de toutes les installations. Nous allons évacuer les fumiers qui seront épanchés dans les champs. Enfin, nous devons remettre en état nos parcours. Par exemple, je vais réaliser un enduit lisse sur tous les soubassements.

Ensuite, nous allons effectuer, nos salariés aussi, une formation proposée par notre groupement à destination des éleveurs et des gaveurs. Alors que des nouvelles mesures de biosécurité apparaissent, il est vraiment essentiel que nous puissions avoir accès à ce type de formation.

VPG : Qu'elles sont vos préoccupations en vue de la reprise de la production ?

NT : Mes principales préoccupations résident dans la nécessité d'apporter les bonnes applications et de gérer au mieux les nouvelles règles de sécurité. Nous avons la chance d'avoir deux sites de production distants de 4 km, cela peut minimiser les risques. Les flux sont, sur notre propriété, plus faciles à gérer, particulièrement en terme de biosécurité.

Pour autant, nous avons tous des spécificités à régler. En ce qui me concerne, un des problèmes est le paillage que nous réalisons avec une fourche télescopique sur un tracteur. Désormais, il faudra le nettoyer à chaque entrée et sortie, après chaque opération. Pour pallier cette opération fastidieuse, nous réfléchissons à un autre procédé qui permettrait d'apporter la paille depuis l'extérieur, sans avoir à entrer avec l'engin. Il va falloir investir dans un autre type de matériel. Finalement, des situations comme celle que nous venons de vivre nous obligent à faire évoluer nos pratiques pour garder un certain confort dans le travail. Une chose est sûre, nous ne voulons pas revivre une crise comme la dernière. Aussi, il est important que chaque maillon applique bien les règles de biosécurité, que tout le monde fasse les choses quand il le faut.

VPG : Un mot sur la solidarité de tous pour éradiquer le virus...

NT : Elle est très importante. Et elle existe vraiment. Elle est indispensable afin que nous repartions sur de bonnes bases. J'insiste, nous ne voulons pas revivre, financièrement et moralement, une crise comme celle que nous venons de subir.

Anthony Flouret à Pessoulens

Volonté Paysanne du Gers : Quel type de production développez-vous sur votre exploitation ?

Anthony Flouret : Je travaille en circuit court, je gave 3000 canards et 200 oies que je reçois prêts à gaver. Sur notre propriété je travaille avec ma mère, nous avons chacun notre salle de gavage. Nous traitons 100 canards par semaine avec l'aide de deux salariés six heures par semaine. Nous vendons sur commande, très peu sur les marchés et fournissons aussi un distributeur.

VPG : Qu'allez-vous faire pendant le vide sanitaire qui vous est imposé ?

A.F. : Nous allons désinfecter nos salles et nos installations mais aussi les abords, ce que nous ne faisons pas systématiquement. Puis nous allons mettre l'exploitation aux normes nécessaires. Pour cela, ma mère et moi allons participer à la formation mise en place par la Chambre d'Agriculture. J'espère qu'avec ces éléments, nous pourrions reprendre une activité normale en septembre, sans risque de rechute.

VPG : Qu'elles sont vos préoccupations en vue de la reprise de la production ?

A.F. : Ma première préoccupation est de savoir si nous aurons les volumes nécessaires lors de la reprise. Car il faut bien comprendre que nous avons décalé toutes nos commandes et qu'à partir de septembre, donc, les volumes seront importants pour répondre à tous nos clients.

Par ailleurs, j'espère que tout ce que nous mettons en place ne sera pas fait pour rien. Nous espérons tous que l'influenza aviaire soit définitivement éradiquée et que l'on puisse redémarrer sur des bases saines. Pour cela, il faut que toute la production fasse les choses correctement, il est de la responsabilité de chacun que notre travail collectif réussisse. C'est un enjeu énorme pour la filière.

VPG : Un mot sur la solidarité de tous pour éradiquer le virus...

A.F. : Au début, beaucoup ont râlé, notamment lorsqu'il a fallu aller s'inscrire en mairie. Mais si tous ne respectent pas les règles, le virus va repartir. La destruction de la filière est le risque majeur. La solidarité est essentielle.

Confinement obligatoire des basses-cours du 18 avril au 16 mai 2016

Des mesures exceptionnelles sont mises en place pour éradiquer le virus de l'influenza aviaire du Grand Sud-Ouest. La mesure principale est l'instauration d'un vide sanitaire total de palmipèdes entre le 18 avril, dernières mises en gavage, et le 16 mai, début du repeuplement des canetons.

Les basses-cours d'autoconsommation, de petite consommation ou d'agrément font partie du dispositif d'éradication décidé par l'administration et doivent être confinées pendant cette période. Il est conseillé de ne pas conserver les palmipèdes de consommation pour renforcer le processus d'extinction de toute contamination.

Le marché de Samatan

• Marché au gras

La réduction progressive des palmipèdes gras dans les élevages oblige la commune de Samatan à fermer son marché au gras temporairement.

Ouvert jusqu'au lundi 2 mai 2016 – Réouverture le lundi 29 août 2016

• Marché à la volaille

Le marché à la volaille vivante est maintenu tous les lundis à

10 h 30 sauf pendant la période de confinement de toutes les volailles domestiques qui a lieu du **18 avril au 16 mai 2016**.

La seule restriction à ce marché est l'interdiction d'exposer et de vendre des palmipèdes (canards et oies) et oiseaux d'ornements.

(Communiqué Mairie de Samatan)